

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le Centre de services scolaire de Portneuf accueille une clientèle de près de 7 300 élèves répartis en 18 établissements et compte environ 1 300 employés.

Poste temporaire de 32,5h par semaine pour une durée indéterminée à l'école primaire de la Saumonière (pavillon de la Jacques-Cartier)
Du lundi au vendredi de 9h10 à 11h10 et de 12h45 à 17h15

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

[Plan de classification — Technicienne ou technicien en éducation spécialisée](#)

QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

AVANTAGES SOCIAUX

- Régime de retraite avantageux ;
- Formation et développement des compétences ;
- Expérience de travail enrichissante et approche humaine dans un milieu en plein essor.

TRAITEMENT SALARIAL

De 27,01 \$ à 38,87 \$ l'heure.

DÉBUT DE L'EMPLOI

Dès que possible.

Toute personne intéressée est invitée à déposer sa candidature au plus tard le 14 octobre à 16h au :

emploisrh@cssportneuf.gouv.qc.ca

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. De même, il est soumis à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

Le Centre de services scolaire remercie toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.